



**Compte rendu de la réunion E.T.R.
Du jeudi 24 Janvier 2013
À l'Institut des Cent Arpents à Saran**

Présents : MONIN Camille, LEGER Jean, HUILLERY Arnaud, LAVERGNE Stéphane, Eric FOUCAUT, MENEGHIN André, BASILIO Katia, GROJO Aurélie, DONVAL Céline, VELLAYE Yohan

Excusés : FEUGUEUR Stéphane, CHAVANNEAU Mathieu, LUXEREAU Anthony, Jean-Claude CHERY

Rappel de l'ordre du jour:

1. Présentation de la convention définitive E.T.R et de son règlement de fonctionnement pour l'olympiade 2013-2016
 2. Synthèse des bilans de toutes les activités 2011/2012 - Bilans des actions des Commissions Sportives et formalisation de deux actions C.N.D.S 2013
 3. Questions diverses
-

Début de la séance : 19h15

1. Présentation de la convention E.T.R et le règlement de fonctionnement de l'E.T.R. pour l'olympiade 2013-2016

Nous apportons dans un premier temps les dernières modifications à la convention E.T.R. Dans un second temps, l'équipe corrige le règlement de fonctionnement de l'E.T.R.

Vous trouverez en annexe 1 et 2 de ce compte rendu les deux documents.

Après validation le règlement sera diffusé à la ligue, les comités départementaux et les clubs. Il sera également joint à la convention E.T.R.

2. Synthèse des bilans de toutes les activités 2011/2012 - Bilans des actions des Commissions Sportives et Formalisation de deux actions C.N.D.S 2013

a) synthèses et bilans des commissions

Yohan a effectué une synthèse quantitative des effectifs avec les bilans des commissions sportives qui lui ont été transmis. Après une lecture et une explication des données enregistrées, il apparaît que ce document est assez explicite. Il est nécessaire d'y apporter des modifications notamment au niveau des données du Judo pour lesquelles on se perd... Yohan reprendra le listing des effectifs de la compétition régionale pour estimer le nombre de sportifs par association.

Le document définitif se trouve en annexe 3 du compte-rendu. L'annexe 4 fera apparaître les résultats nationaux et l'annexe 5, le récapitulatif des budgets prévisionnels 2014.

b) C.N.D.S. 2013

Nous nous penchons sur la préparation du C.N.D.S 2013. Une analyse de l'année 2012 est réalisée entre les subventions allouées par la D.R.J.S.C.S. et les actions visées. Nous récapitulons dans le tableau ci-dessous notre demande et les subventions versées :

Action	Intitulé	Somme demandée	Somme reçue
1	Formation	6250	1000
2	E.T.R	7000	1600
3	Evènement Sportif local	10000	9000
4	Activités Motrices	1500	1500
5	Développement Durable	4540	1500
6	Formation à l'arbitrage	5540	1050
	TOTAL	29290	15650

A l'issue de ce premier constat, l'équipe entame une première réflexion sur la demande de subventions au C.N.D.S. 2013. Les deux 1^{ières} actions restent réservées à la formation et à l'E.T.R. Nous envisageons les actions pertinentes à mener en relation avec le projet de développement de la Ligue et le plan de développement défini dans la convention E.T.R. Nous nous appuyons sur les contenus du dossier 2012 en sachant que les directives de la campagne 2013 ne sont pas encore officialisées.

A la fin des échanges, **une proposition de 6 actions** est réalisée :

- *Action n°1 : ligne de crédit de formation :*

Ce choix repose sur la mise en place de 3 sessions de l'A.Q.S.A. (Diplôme fédérale FFSA) sur l'année 2013. Une session a déjà eu lieu sur Blois les 9/10 janvier 2013. 2 autres sessions seront prévues, une, à la fin du 1^{er} trimestre (mars/avril) et l'autre dans le 3^{ème} trimestre.

Aurélie nous renseigne sur le coût que peut représenter la mise en place d'une telle formation en termes d'inscriptions, de repas, de rémunération des intervenants. Lors de sa précédente formation, elle a fait intervenir une psychologue pour un coût de 150€ Un budget pourra donc être finalisé.

- *Action°2 : E.T.R :*

Dans la continuité de l'an passé, il convient de pérenniser la structuration, la dynamique de l'équipe et le développement de la pratique sportive dans la région.

- *Action n°3 : Aide directe à l'activité sportive/santé ; Activités Motrices :*

Au regard du succès de cette action en 2012 et de la nécessité de permettre l'accès à la pratique pour tout public, à l'unanimité il a été approuvé de la reconduire cette année, en réalisant une voire deux journées régionales.

- *Action n°4 : Aide directe à l'activité sportive/organisation de manifestations/Ecole de Sport :*

Cette action renferme toutes les organisations figurant au calendrier régional et qui s'adresse à nos pratiquants actuels.

- *Action n°5 : Evènement Sportif Local :*

La question du contenu à émettre pour cette action s'est posée. Doit-on à nouveau proposer « les défis de l'intégration » ? Il semble à priori que cette manifestation s'essouffle et qu'il faille trouver une alternative assez rapidement. M. Monin insiste sur le terme « INTEGRATION » qui est parlant pour les instances de l'Etat si l'on veut promouvoir le sport adapté. Il propose de ne plus reconduire la manifestation régionale à Orléans mais de la délocaliser dans les départements. Ainsi, il questionne les départements et informe que la journée peut-être reformuler et décliner sous une autre forme permettant de renforcer l'image du Sport Adapté et du sport pour tous. (Par exemple, la journée régionale de l'intégration en Athlétisme...) Egalement, ces journées sont un moyen de mettre à jour ce que nous réalisons et nos différents partenaires.

M. Monin insiste sur le fait de ne pas lâcher cet évènement et de promouvoir l'idée de partenariat avec le milieu sportif ordinaire. Cette action reste à la fois un moyen de développer nos échanges avec nos partenaires mais aussi d'obtenir des subventions qui permettront de développer la pratique sportive.

- *Action n°6 : Incitation à la Pratique Féminine :*

L'équipe s'interroge la conception et l'organisation d'une journée régionale. Il est important de connaître les différents postes de dépenses et de recettes mais également les contenus à mettre en place que l'on veut véhiculer à ce type de public. Eric F. se propose de donner quelques informations à ce sujet.

M. Monin ajoute que cette action peut être validée si « elle tient la route ».

Ces 6 actions proposées seront adressées aux comités départementaux pour information par le biais de ce compte rendu.

3. Questions diverses

- Litige concernant des sportifs non qualifiés pour les championnats de France de Cross-Country

Rappel des faits : 2 sportifs d'une association du 41 n'ont pas été qualifiés suite à :

- Un résultat non qualificatif sur les 2 compétitions régionales (2 fois 4^{ème})
- Une absence à une course régionale (maladie).

L'éducatrice en charge de ces sportifs a contacté le DSF pour se plaindre, lequel à rappeler Aurélie pour l'interpeller sur ce cas avant d'ajouter : « ce n'est pas très éducatif d'entraîner des sportifs toute l'année et de ne pas les emmener au championnat de France ». Aurélie a mis au courant les superviseurs E.T.R. de la situation.

Une réflexion doit être menée concernant le règlement que l'on doit établir sur cette activité (nombre de qualifiés, système de points établis par course ?). La commission Cross-Country va réunir toutes les associations concernées afin de les en informer. Il existe un règlement d'activité F.F.S.A. sur lequel nous pouvons nous reposer et éventuellement adapté à la spécificité de notre région.

Concernant le litige, l'équipe E.T.R. demande qu'un courrier soit envoyé à la commission Athlétisme/cross-country. Un avis circonstancié des responsables de commissions doit être ensuite présenté au comité directeur pour décider et orienter de la suite à donner.

Pour les qualifications aux championnats de France, la procédure sera la même. Il sera mis en place une feuille d'avis circonstanciés à remplir par les responsables de commissions à présenter au Président de la Ligue pour signature et visa. Après sa validation, cette mesure sera diffusée à l'ensemble des C.D. et des clubs.

- Litige concernant la prise de la licence à la journée pour la compétition régionale de Judo

Rappel des faits : le comité d'organisation de la journée régionale qualificative de judo qui se déroule à Blois a entériné le fait de ne pas accepter les sportifs licenciés à la journée. Ainsi, tout sportif souhaitant participer à cette journée doit être titulaire d'une licence FFSA ou FFJDA.

Une éducatrice du 41 s'en est plainte à Aurélie et lui à spécifier qu'elle allait envoyer des courriers à la FFSA et à l'ARS. Aurélie en retour lui répondit de la faire et que l'E.T.R. en sera mise au courant.

L'E.T.R. rappelle que chaque discipline sportive dispose d'un règlement disponible sur le site de la ligue et sur celui de la FFSA.

Fin de séance : 23h00

LA PROCHAINE REUNION E.T.R est programmée à l'IME de Sologne à NANCAY

Le jeudi 20 juin 2013

Superviseur ETR

Jean LEGER



Superviseur ETR

Arnaud HUILLERY



Coordinateur E.T.R.

Yohan VELLAYE



Président LCSA

Camille MONIN

